

A S<sup>t</sup> Just le 11 mai 2020.

## Travail d'un jour férié : Attention de ne pas se faire avoir !



En fin de réunion du **CS2E** extraordinaire du 11 mai dernier, les élu.es ont demandé si les salarié.es auraient la possibilité de faire le pont du vendredi 22 mai pour le week-end de l'ascension. Pour la direction : « *Non, nous allons même devoir faire tourner a minima les MASTERCUT le jeudi 21 mai.* »

**Attention**, car la rémunération des jours fériés a changé à S<sup>t</sup> Just. Pour rappel, en décembre 2019 nous sommes passés en **CS2E** (Comité social et économique d'établissement) effaçant ainsi, comme dans toutes les

entreprises, les dispositions négociées dans le cadre du **CE**. Par conséquent, l'ancienne disposition concernant la prime et les majorations pour le travail d'un jour férié ne s'applique plus automatiquement à S<sup>t</sup> Just. **Et la direction s'était bien gardé d'en parler !**

Pour les salarié.es qui pourraient être intéressé.es pour travailler un jour férié, avant de vous porter volontaire, il faut absolument que vous obteniez un écrit de la direction stipulant que vous serez rémunéré.es selon les anciennes dispositions du **CE** qui prévoyait l'attribution d'une prime spécifique et des majorations.

**Attention, les écrits restent, les paroles s'envolent !** Sans écrit, la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** vous invite à refuser de travailler le week-end de l'Ascension, sinon la surprise pourrait être de taille. En effet, rien n'impose aux employeurs de rémunérer les jours fériés autrement que le paiement d'une journée normale : **la loi ne prévoit aucune majoration de salaire !** Reste à voir si la direction informera le **CS2E** malgré la demande des élu.es de la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** par mail !

Autre information, la direction nous informe qu'elle accepterait de remettre cette disposition sur les jours fériés dans le futur accord sur le temps de travail à condition que les organisations syndicales acceptent que le travail des jours fériés puisse être imposé aux salarié.es.

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just est contre !** Les jours fériés, comme les week-ends, sont faits pour se reposer et passer du temps en famille ! Il est hors de question que la démarche exceptionnelle de renoncer à ces moments familiaux deviennent la règle. Pour la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** le travail des jours fériés doit rester sur la base du volontariat et être rémunéré en conséquence !

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**